

# Nos services

## Nos services et notre expertise

En sollicitant ses services, vous bénéficiez de sa compétence particulière, vous profiterez de son originalité et de sa spécialité. Notre système d'expertise vous garantit une évaluation précise de votre bien en fonction du marché de votre région et nous vous proposons une expertise sommaire ou détaillée suivant votre souhait.

Lors de chaque visite, c'est un spécialiste qui a soin de répondre aux questions posées par les futurs acquéreurs et qui pourra les conseiller au mieux et ce à leur meilleure convenance.

Notre force :

- être plus proche de vous
- être plus performant
- être plus présent

Notre grande disponibilité, de la rigueur et un grand professionnalisme. Votre dossier sera géré en strict confidentialité par un professionnel agréé qui vous décharge de toute les formalités administratives ( dossier, prêts, enquête de solvabilité, expertises bancaires et négociations diverses)

### Achat et vente d'immeubles

En matière d'acquisition de biens (appartement, maison, ou immeuble de rapport), nous effectuons des recherches selon vos critères préalablement établis.

De même, dans le cadre d'une vente, nous prenons en charge annonces, informations aux acquéreurs potentiels, visites, rédaction du compromis de vente, présence à la passation de l'acte.

Sérieux, flexibilité ainsi que relations et services à dimension humaine sont les principales raisons de la confiance de notre clientèle dans ce secteur qui regroupe les services suivants : recherche de locataires, visites, rédaction et signature de conventions de bail, établissement d'états des lieux, encaissement et suivi du paiement des loyers et des charges, répartition des charges entre locataires, suivi des dossiers locataires défaillants.

1. Les prestations légales décrites dans le Code civil, notamment la convocation de l'Assemblée Générale des copropriétaires, l'élaboration du procès verbal relatif à celle-ci et la vérification de l'exécution des décisions prises.
2. En matière de gestion des comptes, l'établissement du budget, les appels de provisions et la répartition des frais entre copropriétaires.
3. La surveillance et le contrôle des parties communes et des contrats y afférents, la commande des équipements et l'application du règlement

d'ordre intérieur.

### **Conseils techniques**

---

Dans le cadre de la rénovation d'immeubles, nous proposons un support technique : aide aux choix des matériaux, évaluation de la pertinence des transformations dans un immeuble de rapport, étude de la faisabilité technique des projets.

### **Expertises (défense après sinistre) Evaluation de tout bien immobilier**

---

Nous évaluons tout bien immobilier gratuitement sans engagement de votre part. Nous pouvons aussi établir un rapport d'expertise complet. Nos experts immobiliers vous donneront tous les conseils et répondront à toutes les questions que vous vous posez pour chaque situation particulière.

Dans le cadre de sinistres (dégâts des eaux, vol, incendie), nous procédons à l'évaluation des dégâts, établissons un état de perte et défendons vos intérêts auprès de la compagnie d'assurance.